



## **1018 - L'accord du père et la conversion du fiancé sont deux conditions pour pouvoir épouser une musulmane**

---

### **question**

Je suis musulman mais le fiancé de ma soeur est chrétien et ma soeur a accepté le mariage. L'homme veut se convertir à l'Islam. Je ne sais pas ce que je dois faire... Est-ce que je dois empêcher le mariage ? Mes parents y sont fermement opposés et sont très inquiétés pour une raison principale qui est que le fiancé appartient à un milieu culturel différent et ne leur est pas apparenté.

J'espère recevoir votre conseil. Que dois-je faire ? Je suis perturbé car le temps passe vite. Merci.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il n'est permis à votre soeur d'épouser cet homme qu'à la réunion de deux conditions :

La première est sa conversion à l'Islam ;

La seconde est l'accord de votre père , son tuteur, qui devra la marier. Si aucune des deux conditions n'est remplie, vous devriez utiliser tous les moyens à votre disposition pour empêcher cet acte détestable. C'est Allah qui assiste.